



Communiqué de presse

8 mai 2020

Reprise des chantiers communaux suite à l'interruption liée à la pandémie de Coronavirus, notamment au Gros-Seuc

Le Conseil communal a établi une charte contenant des dispositions spéciales de prévention contre la propagation du Coronavirus qui permet, après acceptation par les entreprises concernées, de reprendre les travaux sur les chantiers communaux. C'est particulièrement une bonne nouvelle pour l'assainissement du Gros-Seuc.

En date du 25 mars 2020, le Conseil communal a décidé d'interrompre les chantiers communaux, dont notamment l'assainissement du bâtiment scolaire du Gros-Seuc, afin de garantir le respect des prescriptions du Conseil fédéral pour réduire au maximum l'exposition des ouvriers au Coronavirus.

Depuis lors, le Conseil communal et les services communaux ont redoublé d'efforts pour trouver une solution acceptable par toutes les parties pour une reprise rapide des travaux. Ainsi, des mesures de sécurité et d'hygiène permettant de respecter les règles édictées par l'OFSP et le SECO sont mises en place : exclusion des personnes vulnérables, transport individuel ou avec une distance suffisante, flux de circulation séparés, distanciation des postes de travail, installation de postes sanitaires, nettoyage des outils, mise à disposition d'équipements de protection, etc. Les éléments de responsabilité des entreprises ont été listés dans une charte qu'elles doivent signer pour pouvoir intervenir sur le chantier. Cette charte a été préalablement soumise et validée par le Service cantonal de l'économie et de l'emploi (SEE) et les syndicats du domaine de la construction. Elle peut désormais être appliquée sur l'ensemble des chantiers communaux, qui pourront ainsi être réactivés ou ouverts.

Au Gros-Seuc, les travaux reprendront dès que les entreprises concernées auront signé la charte. L'organisation du chantier a été validée par le SEE. Le programme des travaux sera adapté en tenant compte du rendement effectif des entreprises du fait du respect des mesures organisationnelles. Tout sera mis en œuvre afin de tenter de terminer les travaux à temps pour permettre le déménagement des élèves et enseignants depuis les locaux provisoires de Strate J tel qu'il était prévu, durant les vacances scolaires estivales.

Service UETP

Contact : Municipalité de Delémont, M. Damien Chappuis, Maire

Annexe : Charte

UETP - Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics route de Bâle 1 2800 Delémont
tél. 032 421 92 92 fax 032 421 92 99 uetp@delemont.ch